

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché le 18 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire se réunira
à la **Salle des fêtes, 1 avenue de l'Hôtel de Ville**
Lamotte-Beuvron,

Mardi 24 septembre 2024 à 19h

Ordre du jour :

1. Transfert des compétences eau et assainissement : pacte et mandat
2. Commission d'appel d'offre ad hoc
3. EPFLI : demande d'intervention
4. Rapport du SMO pour l'année 2023
5. Rapport du SMICTOM pour l'année 2023
6. Informations diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Pascal BIOULAC
Président,



La Communauté de Communes « Cœur de Sologne » est partenaire de la marque Sologne